

**RAPPORT N°6 : CONTRAT DORE – CONTRIBUTION 2021 D'ALF AU PNRLF**

Vu la délibération n°166 du 26 septembre 2019 portant le transfert de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Dore au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois Forez ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du comité syndical du Grand Cycle de l'eau pour le Bassin Versant de la Dore du 27 novembre 2019 portant la « rectification erreur matérielle – Transfert au Syndicat Mixte du Parc des compétences GEMAPI et / ou Hors GEMAPI relative à la gestion du grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore » ;

Vu la délibération n°7-2019 portant sur la validation du programme d'actions du Contrat Territorial de la Dore et de la procédure de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ;

Vu l'arrêté préfectoral portant sur le transfert de la compétence GEMAPI des 4 EPCI du Puy-de-Dôme au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez ;

Vu la convention de gestion provisoire signée le 3 février 2020 entre la Communauté de Communes d'Ambert Livradois Forez et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez qui notifie les conditions d'organisation des services et des moyens humains dédiés pour la mise en œuvre de la compétence ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du comité syndical du Grand Cycle de l'eau pour le Bassin Versant de la Dore du 4 février 2021 portant « budget Annexe 2021 – Grand Cycle Dore » ;

Considérant que la contribution d'ALF pour le contrat territorial de la Dore sur l'année 2021 est d'un montant de 156 946.97€ qui se répartit comme suit :

- **Section I STRUCTURE : 68 874.27 €** (Dépense mutualisée entre les 4 EPCI)
  - o Dépenses de fonctionnement de la structure : masse salariale, charges courantes, le portage administratif, les frais de fonctionnement du pôle « grand cycle de l'eau » ;
  - o Dépenses de fonctionnement pour le programme d'actions : actions de sensibilisation et de communication mutualisées avec le Contrat Vert et Bleu « Parc Livradois Forez – bassin versant de la Dore », la réalisation d'études stratégiques pour la gestion des milieux aquatiques, de diagnostics et d'inventaires des zones humides ou encore de l'animation foncière ;
  - o Dépenses d'investissement pour l'acquisition de matériel informatique, mobilier terrain....
  
- **Section II et III EXPLOITATION SUR COURS D'EAU : 88 072.40 €**

**La Section II** concerne exclusivement les actions mises en œuvre par l'équipe « rivière » (soit 2 techniciens et 4 agents pour les travaux en régie) : Dépenses de fonctionnement de l'équipe rivière : masse salariale et charges courantes

**La Section III** concerne les prestations externalisées (études et travaux) : prestations externalisées et un virement à la section d'investissement

Pour 2021, les principales actions prévues dans le cadre du CTD sur notre territoire sont :

- Mise en place de clôtures et aménagement de zone d'abreuvement ;
- Restauration de la ripisylve et enlèvement des embâcles ;
- Recul de résineux ;
- Travaux d'opportunité de recul de résineux ;
- Travaux de restauration ;
- Travaux de reconnexion du lit majeur site « Legat » sur la Dore ;
- Travaux de restauration de la dynamique fluviale ;
- Restauration des zones humides (site Pater – Palles au Miodet - Palles -Marat) ;
- Suivi floristique, faunistique et hydrologique ;
- Travaux d'entretien de la ripisylve pour prévention des inondations ;
- Finalisation de la programmation 2020 non achevée.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- de valider le paiement de la contribution d'ALF au contrat Territorial de la Dore pour l'année 2021 ;
- d'inscrire les montants nécessaires au paiement de 156 946,97 € au budget principal chapitre 065 compte 657358 du service GEMAPI ;
- de charger Monsieur le Président de toute les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.